

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit, le huit octobre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Aline LAGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Céline LEMBEZAT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient absents ou excusés : MM. Michel BARBÉ et Alain BOUCHECAREILH.

**OBJET : ACHAT ET LIVRAISON DE FOURNITURES DE BUREAU, DE PAPIER ET DE
CONSOMMABLES INFORMATIQUES POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ ET SES COMMUNES MEMBRES AVENANT N° 1 AU LOT N°2
- FOURNITURE DE PAPIER BLANC NON IMPRIME**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 4 mai 2017 pour une remise des offres le 7 juin 2017.

Le présent accord-cadre avec minimum est passé en application des articles 78 et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre s'exécute dans le cadre d'un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 avec les organismes suivants :

- Lot n° 1 : communauté de communes de Lacq-Orthez, communes de Sallespisse, Mont, Urdès ;
- Lot n° 2 : communauté de communes de Lacq-Orthez, communes de Sault-de-Navailles, Mont, Urdès, Ozenx-Montestrucq, Besingrand, Sarpourenx, Castétis, Monein ;
- Lot n° 3 : communauté de communes de Lacq-Orthez ;
- Lot n° 4 : communauté de communes de Lacq-Orthez, communes de Sault-de-Navailles, Mont, Urdès, Ozenx-Montestrucq, Besingrand, Sarpourenx, Castétis, Monein.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la communauté de communes de Lacq-Orthez. Il a en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque membre assure l'exécution de l'accord-cadre.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lots	Désignation	Minimum HT
1	Consommables informatiques pour imprimantes de bureau	12 000 €
2	Fourniture de papier blanc non imprimé	5 000 €
3	Fourniture de papier et consommables pour traceur	1 000 €
4	Fournitures de bureau	17 000 €

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa date de notification. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Le lot n° 2 : Fourniture de papier blanc non imprimé a été notifié le 20 juillet 2018 à l'entreprise ACTUEL BURO (64300 Orthez) pour un montant estimatif de 4 156,75 € HT.

L'industrie papetière est confrontée à une crise qui a conduit des hausses successives du prix du papier depuis plusieurs mois.

Dans le cadre de la reconduction du marché pour une durée d'un an, la communauté de communes de Lacq-Orthez en qualité de coordonnateur du groupement de commande, a accepté après négociation, l'augmentation de prix du papier proposée par notre fournisseur BURO+ qui n'est pas contenue dans la révision de prix prévue au cahier des clauses administratives particulières.

Cette augmentation de prix intervient sur les seuls articles suivants :

Désignation	Prix marché € HT	Nouveau Prix € HT
Ramette A4 blanc symbio x 500F / image volume	2,20 €	2,63 €
Ramette A3 80G blanc image volume x500F	4,50 €	5,37 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 1 au marché,

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,


Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 11/10/2018